

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 49 (1968)

Artikel: Notes sur quelques monuments de la ville de Fribourg
Autor: Strub, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES SUR QUELQUES MONUMENTS DE LA VILLE DE FRIBOURG

par MARCEL STRUB

1. La reconstruction de la maison de justice (ancien hôtel de ville)

Dans la dernière livraison des *Freiburger Geschichtsblätter*, M. Peter Rück a publié une très intéressante étude consacrée aux Archives de l'Etat de Fribourg durant les XIV^e et XV^e siècles, qu'il a fort judicieusement dédiée à Mlle Jeanne Niquille¹. Après avoir traité des premiers secrétaires et archivistes de la Ville et des plus anciens livres de l'administration, il en vient aux bâtiments ayant probablement ou certainement abrité la chancellerie et les archives au cours du XV^e siècle². Ce qui l'amène à parler de la reconstruction de l'hôtel de ville d'alors, qui était situé, comme chacun sait, à l'emplacement de l'actuelle poste du Bourg, et que l'on appelait la justice, la maison de la grande justice³ ou la maison du Conseil⁴.

Cette reconstruction fut effectivement entreprise en 1418. Et en 1433 un texte indique que l'on est allé quérir chez les Cordeliers une arche contenant des documents dont la nature n'est pas précisée, pour la transporter, sur l'ordre de Messseigneurs, « en la voulte nova »; c'est-à-dire dans un local voûté récemment bâti. M. Rück en déduit la possibilité que ce local se soit trouvé dans le nouvel hôtel de ville,

¹ PETER RÜCK, *Das Staatsarchiv Freiburg im 14. und 15. Jahrhundert*, FGB, LV, 1967, pp. 233-303.

² P. RÜCK, *op. cit.*, pp. 258-266.

³ Dans la langue et l'orthographe du temps: en latin, « *justicia* », « *domus justicie* »; en français, « *justise* », « *justisse* », « *maison de la grant justise* »; en allemand, « *richthus* », « *gerichthus* ».

⁴ « *La maison dou conseil* », « *das rathus* ». A Berne de même, l'ancien hôtel de ville était indifféremment nommé « *gerichthus* » et « *rathus* » (PAUL HOFER, *Die Kunstdenkmäler der Schweiz*, vol. 19, *Kanton Bern*, t. III, Bâle 1947, p. 7).

et que, dès lors, le séjour tant des archives que de la secrétairie de l'Etat au couvent des Frères mineurs, séjour sur lequel ont insisté plusieurs historiens, ait fort bien pu n'être que provisoire: le temps des travaux. Mais l'auteur reconnaît que rien de tout cela n'est sûr, puisque les textes ne fournissent pas les précisions voulues, encore que pour notre part nous accepterions volontiers sa suggestion¹. En ce qui concerne la reconstruction commencée en 1418, M. Rück écrit simplement dans une note, après avoir renvoyé au volume des *Monuments d'art et d'histoire du Canton de Fribourg* où nous traitons de l'hôtel de ville²: «Entgegen Strubs Ansicht war der Neubau des Rathauses nicht schon 1426, sondern erst 1431 vollendet, wie aus den vielen Belegen für die Innenausstattung in SM 57 und SM 58 von 1431 hervorgeht»³. A la vérité, il ne mentionne pas que notre historique suit de très près celui de Pierre de Zurich dans *La Maison bourgeoise*⁴, alors que nous l'indiquons expressément⁵. Nous avons en effet constaté à la lecture des documents originaux que, selon son habitude, l'historien fribourgeois avait œuvré de main de maître, n'évoquant – dans une publication où la place lui était mesurée – que l'essentiel, mais tout l'essentiel.

Si M. Rück est le premier à faire référence aux textes de 1431 touchant l'aménagement intérieur de «la salle de la justice»⁶, il en tire trop rapidement la conclusion que l'hôtel de ville ne fut achevé que cette année-là. Il est possible de nuancer et même d'infirmier cette manière de voir par un examen approfondi des textes et en vertu de diverses autres considérations: il existe effectivement des avis

¹ P. RÜCK, *op. cit.*, pp. 258-263.

² MARCEL STRUB, *Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse*, vol. 50, *Le Canton de Fribourg*, t. I, Bâle 1964, pp. 247-251.

³ P. RÜCK, *op. cit.*, p. 261, n. 130.

⁴ PIERRE DE ZURICH, *La Maison bourgeoise en Suisse*, XX. *Le Canton de Fribourg sous l'Ancien Régime*, Zurich-Leipzig 1928, pp. XXXV-XXXVI.

⁵ M. STRUB, *op. cit.*, p. 247, n. 5.

⁶ Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'hôtel de ville de 1418 comprenait un rez-de-chaussée, grand local fermé servant traditionnellement de halle aux marchandises, et deux étages renfermant deux salles respectivement dites «le petit poêle» et «le grand poêle».

différents sur la question ! L'avantage de la remarque un peu imprudente de l'auteur est à nos yeux d'offrir l'occasion d'étudier l'histoire de cet édifice – le premier à présenter un intérêt qui ne relève pas de l'architecture militaire ou religieuse (P. de Zurich) – dans un détail que ne permettaient ni *La Maison bourgeoise*, ni *Les Monuments d'art et d'histoire*.

Relevons au préalable que, selon François Rudella, qui rédigeait sa chronique cent cinquante ans après l'événement, la bâtisse du nouvel hôtel de ville commença en 1419 et fut conduite à chef en l'espace de trois ans, ce qui nous reporte à la fin de 1421, ou mieux, au courant de l'année 1422¹. Nous verrons que cette opinion est parfaitement susceptible de justification. Pierre de Zurich était peut-être de l'avis du chroniqueur quand il écrivait que, dès 1423, l'activité principale des constructeurs se porta sur les travaux de la grande halle aux marchandises, commencée cette même année sur l'actuelle place des Ormeaux². Il dit en tout cas que la construction de l'ancien hôtel de ville dura de 1418 à 1424³, puis, plus loin, que l'on peut considérer ce dernier comme terminé lorsque, en 1426, Petermann Potttyer fixe le petit toit de plomb au-dessus de la porte d'entrée⁴.

Quoi qu'il en soit pour l'instant, très abondants sans être aussi explicites qu'on le souhaiterait, les textes nous donnent sur le déroulement des travaux les renseignements que voici.

Nous apprenons par un acte notarié du 12 mars 1418 que les deux maîtres maçons Jean et Mermet Claus, de Romont, se sont engagés à bâtir la maison de la grande justice⁵ et qu'ils s'associent

¹ « ... ist diss Richthuse in dryen jaren allerdingen usgemacht ». Texte donné par P. DE ZURICH, *Les Origines de Fribourg*, Lausanne 1924, pp. 284-285.

² P. DE ZURICH, *La Maison bourgeoise*, p. XXXV. Sur ce bâtiment voir M. STRUB, *op. cit.*, pp. 354-356.

³ *Ibidem*, p. XXI.

⁴ *Ibidem*, p. XXXVI.

⁵ AEF, Notaire N° 22, f. 217v: « de murando et edificando ac levando domum magne iusticie » Le texte latin transcrit leur nom par *Clavo* (*Clavoz*), mais dans les comptes il est toujours question de Johan Claus. La question se pose ici de savoir s'il s'agissait d'une reconstruction, au même emplacement, de l'édifice qui dut être le premier hôtel de ville de Fribourg, ou si celui-ci se trouvait ailleurs. Effectivement, Berne venait de bâtir un

pour ce faire maître Pierre Bovier (Boveir, Bovez), de Lucinge en Haute-Savoie, installé à Fribourg depuis un certain nombre d'années et reçu dans la bourgeoisie en 1409¹. Nous voyons ensuite les travaux démarrer très modestement, au cours du second semestre, par des charrois de pierre verte («pierra verda») ou rousse («pierra rossa»), provenant notamment de la Maigrauge et des Pilettes, que l'on dépose devant l'hôtel de ville². Une rubrique spéciale s'ouvre alors dans les comptes du trésorier, réservée jusqu'à fin 1426, sans interruption, aux dépenses occasionnées par cette construction, sous le titre «mission por la maison de la grant justise», puis «mission por la grant justise, enfin «por la grant justise». Les charrois continuent toute l'année suivante, qui fait apparaître les charpentiers, dont maître Antoine Burquinet, manifestement chef de l'équipe³, puis le «maisonnarre» lui-même, Willy de Balderswile⁴. L'année 1420, tandis que se poursuit le transport des pierres, les maçons entrent en jeu; et l'on trouve mentionné pour la première fois Jean Claus, dont le nom revient de beaucoup le plus souvent avec celui d'Antoine le

nouvel hôtel de ville, de 1406 à 1417, à l'endroit qu'il occupe encore actuellement, alors que le précédent s'élevait au chevet de l'église paroissiale (P. HOFER, *op. cit.*, p. 8). Il semble bien qu'à Fribourg la précédente maison de justice fût également située face au chœur de Saint-Nicolas: Rudella (texte donné par P. DE ZURICH, *Les Origines de Fribourg*, pp. 285-286) est en tout cas formel à ce sujet, les travaux commencés en 1418 sont la reconstruction d'un immeuble qui se trouvait au même emplacement. Les historiens ont tous adopté ce point de vue (J.R. RAHN, IAS, IV, 1883, p. 470; P. DE ZURICH, *La Maison bourgeoise*, p. XXXV; A. GENOUD, RSA, IX, 1947, p. 87; P. RÜCK, *op. cit.*, p. 261).

¹ P. DE ZURICH, *La Maison bourgeoise*, p. XXXV.

² AEF, Compte N° 32, 2^e semestre 1418, p. 165.

³ AEF, Compte N° 33, 1^{er} semestre 1419, pp. 91-94, et N° 34, 2^e semestre 1419, pp. 59-77. Se souvenir qu'à l'époque, outre l'exécution de la charpenterie, les «chappuis» assumaient la préparation des chantiers, la construction et l'entretien des «machines» nécessaires, exécutaient boiseries et portes, voire un certain mobilier. Aucun menuisier n'est cité dans les comptes de cette bâtisse.

⁴ AEF, Compte N° 34, p. 64.

charpentier¹. A en juger par le nombre de mentions et par les salaires versés, le travail avance alors très fort, pour les maçons dès le second semestre²; le couvreur intervient, du plomb est acheté, on apporte de la tuile en quantité, on recouvre de fer les pommeaux du toit, et l'excellent peintre Pierre Maggenberg (Mackemberg) peint les deux girouettes placées «sur la justice»³. Durant toute l'année 1421 les mêmes artisans se retrouvent sur le chantier, non moins occupés semble-t-il, et l'on continue d'amener de la pierre⁴; un nouveau nom paraît, celui du «maisonnarre» Ottoney Oguey, qui prend la succession de Willy de Balderswile⁵; dans le cours du second semestre, maître Hanso construit le «fornel» du petit poêle⁶, dont un verrier de Bâle, sans doute maître Ludmann Glaser cité par la suite, venait d'améliorer les fenêtres⁷, cependant que le couvreur couvrait l'avant-toit du bâtiment⁸.

En 1422, par contre, les travaux connaissent un très sensible ralentissement, bien que soient toujours signalés maître Antoine et ses charpentiers, maître Jean Claus et ses maçons, ainsi que le couvreur Hans, avec fournitures de tuiles et de plomb⁹. Un troisième «maisonnarre» fait son apparition, qui remplace ou complète Otto-

¹ Dans l'acte notarié de 1418, les deux Claus et Bovier sont dits «lathomi», c'est-à-dire tailleurs de pierre; dans les comptes ils sont invariablement appelés maçons, et l'on ne cite aucun tailleur de pierre. Sans doute endossaient-ils les deux fonctions.

² AEF, Compte N° 35, 1^{er} semestre 1420, pp. 47-56, et N° 36, 2^e semestre 1420, pp. 111-137. Un nouveau maçon est mentionné, Vauthier Metton (Mitton, Mertzon) originaire d'Argonnex en Haute-Savoie (AEF, Compte N° 36, pp. 125 et 128; cf. aussi P. DE ZÜRICH, *La Maison bourgeoise*, p. XXXVI, n. 167), ainsi qu'un charpentier nommé Aubert (AEF, Compte N° 36, p. 111).

³ AEF, Compte N° 36, p. 129.

⁴ AEF, Compte N° 37, 1^{er} semestre 1421, pp. 67-82, et N° 38, 2^e semestre 1421, pp. 101-114.

⁵ AEF, Compte N° 37, p. 76; N° 38, p. 112; N° 44, 2^e semestre 1424, p. 62.

⁶ AEF, Compte N° 38, p. 112.

⁷ AEF, Compte N° 38, p. 107. Sur cette dernière indication, peu compréhensible ici, voir plus loin.

⁸ AEF, Compte N° 38, p. 101.

⁹ AEF, Compte N° 39, 1^{er} semestre 1422, pp. 59-62, et N° 40, 2^e semestre 1422, pp. 79-86.

ney Oguey : il s'agit de Marmet Bauduens¹. On travaille aux portes du petit poêle². Et c'est au tour du grand poêle de recevoir son «fornel», confectionné par Hensli Kubler et décoré par Pierre Maggenberg³, de même que sa boiserie, sa porte⁴ et ses douze «fenêtres de verre» fournies par le verrier Heinrich de Nuremberg⁵. En 1423 l'activité est quasi nulle, exprimée par quelques rares mentions se rapportant aux charpentiers et une seule pour les maçons⁶. L'année suivante voit la pose de «fenêtres de verre» dans les deux autres salles; pour le petit poêle, c'est Niclaus Reif qui livre les cives, ou culs-de-bouteille, et le verrier Peter Glaser qui les assemble; pour la grande salle du rez-de-chaussée, confection et pose sont assurées par maître Ludmann⁷. En 1425 il ne se passe pas davantage de choses, de rares mentions se réfèrent uniquement au charpentier et au couvreur⁸. En 1426 enfin, les mêmes artisans interviennent avec le maçon, sans doute pour des finitions, car Petermann Potttyer établit un petit toit de plomb au-dessus de l'entrée, et «le maître qui fait les images» taille quatre colonnes «desos les pileyres»⁹.

Dès ce moment la rubrique «pour la grant justise» disparaît des comptes, qui ne mentionnent plus jusqu'à la fin de 1430 que les désormais traditionnelles réparations annuelles aux deux fourneaux et aux fenêtres. Le bâtiment est en service.

¹ AEF, Compte N° 39, p. 32. Sont en outre mentionnés deux nouveaux maçons, Jean de Berne et Jean de Dijon (AEF, Compte N° 40, pp. 80, 81 et 85).

² AEF, Compte N° 40, p. 80.

³ AEF, Compte N° 40, pp. 84 et 85.

⁴ AEF, Compte N° 40, p. 84.

⁵ AEF, Compte N° 40, p. 85.

⁶ AEF, Compte N° 41, 1^{er} semestre 1423, p. 65, et N° 42, 2^e semestre 1423, p. 65.

⁷ AEF, Compte N° 43, 1^{er} semestre 1424, p. 67, et N° 44, 2^e semestre 1424, pp. 61-62.

⁸ AEF, Compte N° 45, 1^{er} semestre 1425, p. 53, et N° 46, 2^e semestre 1425, p. 23.

⁹ AEF, Compte N° 47, 1^{er} semestre 1426, pp. 35-37, et N° 48, 2^e semestre 1426, pp. 63-66.

Elle fera cependant une brève réapparition en 1431, intitulée cette fois-ci «mission pour la maison dou conseil», «pour chauonar la sala de la justise»¹. Et le lecteur s'aperçoit alors qu'une salle n'avait probablement pas été achevée, que Messieurs se préoccupent précisément de faire daller («carronar») par maître Jean «le gissarre» avec des carreaux («carrons») fournis par Claus et Jacob Ziegler. S'agissait-il de la salle principale, ou grand poêle, comme on pourrait le déduire au premier abord du titre de la rubrique citée? En vérité, le terme de «grand poêle», pas plus d'ailleurs que celui de «petit poêle», si fréquemment employés auparavant, ne paraissent dans ce compte pourtant détaillé; ce qui nous amène à penser que la salle concernée était plutôt le grand local du rez-de-chaussée. Cette fois-ci tout est bien fini!

La conclusion la plus simple consiste évidemment, prenant les choses de façon matérielle, à dire que, puisque l'on exécute encore des travaux en 1431 dans la maison de la justice et qu'il est même précisé que l'on s'emploie à terminer une salle, la construction de la dite maison de justice s'est faite entre 1418 et 1431, soit pendant quatorze ans. C'est le point de vue de M. Peter Rück.

Mais comment ne pas s'apercevoir que c'est là beaucoup de temps pour un édifice d'un volume aussi modeste. Il y eut, bien sûr, une interruption de quatre ans, de 1427 à 1430. Mais était-ce vraiment une interruption? et en ce cas, quelle en aurait été la cause? On pense naturellement à des difficultés d'ordre financier, toujours possibles, à Fribourg comme ailleurs! Mais il se trouve qu'en 1423 la Ville entreprend la bâtisse de la seconde halle aux draps, que les travaux sont menés sans désespérer, font l'objet de comptes aussi explicites que ceux de la maison de justice, et s'achèvent en 1428: il a donc fallu six ans pour mettre sur pied un immeuble dont le volume était probablement plus considérable que celui de la maison du Conseil².

¹ AEF, Compte N° 57, 1^{er} semestre 1431, pp. 119-120, et N° 58, 2^e semestre 1431, pp. 175-176.

² Voir le détail dans M. STRUB, *op. cit.*, pp. 354-356.

Or, en ce qui concerne cette dernière, chacun a pu constater qu'à fin 1424 tous les travaux d'une certaine importance, y compris la pose des «fenêtres de verre», sont terminés, et qu'au cours des deux années qui suivent on ne se trouve plus occupé qu'à de rares et menues besognes, sans aucun doute de finition : à l'extérieur certainement, et fort vraisemblablement à l'intérieur. Ce qui nous permet de rejoindre aussi bien la première opinion de Pierre de Zurich, selon laquelle la reconstruction aurait duré de 1418 à 1424, que la seconde, qui la prolonge jusqu'en 1426.

Mieux que cela. Le lecteur a également remarqué qu'en 1420 déjà le couvreur était sur le chantier et qu'on peignait les girouettes sur le toit. A la fin de 1421 le gros œuvre était terminé, du moment que l'on confectionnait le fourneau du petit poêle. Et l'année 1422 nous fait assister à divers aménagements intérieurs, ainsi qu'à la pose des premières «fenêtres de verre», celle du grand poêle. A partir de 1423, avons-nous dit, l'activité se réduisit considérablement dans le bâtiment. Dès lors l'affirmation de Rudella, que la construction aurait commencé en 1419 et n'aurait exigé que trois années en tout devient acceptable dans la mesure où l'on consent à ne pas prendre en considération les finitions, ni les tout premiers préparatifs.

Ici, nous voudrions en outre faire part de quelques réflexions qui nous sont inspirées par l'examen d'une autre rubrique des comptes, celle intitulée «mission communaul».

On y rencontre régulièrement la mention des dépenses faites en pain, vin et fromage le jour où le trésorier rendait son compte semestriel, comme aussi lors de l'installation du Conseil, des Soixante et des Deux Cents; il est habituellement précisé¹ que cela se passe à la maison de justice («in la justise»). Or nous voyons que l'indication du lieu manque toujours pour les années 1420, 1421² et pour le premier semestre de l'année 1422, et qu'au second semestre 1420,

¹ Pas chaque fois, cependant, ce qui limite la portée des suggestions que nous allons faire.

² Au second semestre 1421 (AEF, Compte N° 38, p. 51), il est dit de façon à la fois très inhabituelle et tout à fait significative selon nous: « quant lon mist les IIC et les VIII dou conseil *por* la justise ».

effectivement, il est dit que le Conseil siège dans la maison des hoirs de Pierre Cudrefin, ancien secrétaire de la Ville¹.

D'autre part, nous trouvons non moins régulièrement sous la même rubrique l'indication du bois que l'on achète pour chauffer les poêles de la justice et du salaire de celui qui s'occupe du chauffage; là encore il est bien précisé de quel immeuble il s'agit. Or nous voyons de nouveau qu'il n'est plus fait mention de frais de chauffage pour la maison de justice en 1420 et 1421, et qu'au second semestre de 1420 ces frais sont engagés «poreschauda lo grand peilo de la maison deis hoirs de Pierre Cudrefin hont ly consel se retrait»².

Confrontant ces constatations avec les renseignements fournis par les mêmes comptes sur la construction de l'hôtel de ville, nous faisons la supposition suivante. Que la démolition de l'ancien bâtiment a pu intervenir dans le courant de l'hiver 1419-1420³. Que les travaux ayant été rapidement menés en ce qui concerne le gros œuvre, nous sommes en droit de penser que l'on a cherché à utiliser le plus tôt possible le nouveau bâtiment. Il y a un fourneau au petit poêle dès le second semestre 1421, et l'on retrouve mention de frais de chauffage pour «lo peilo» de la justice dès le premier semestre 1422⁴, pour

¹ AEF, Compte N° 36, p. 64. Rudella a également relevé la chose (texte donné par P. DE ZÜRICH, *Les Origines de Fribourg*, p. 284). Mais comme le fait s'est produit en d'autres occasions, ainsi que le fait remarquer M. PETER RÜCK (*op. cit.*, p. 262, n. 134), cela conditionne quelque peu notre argumentation.

² *Ibidem.*

³ Il n'est pas sans intérêt de noter ici qu'au cours du premier semestre de 1419 on transporte et suspend les arbalètes de la Ville dans la maison de Pierre Cudrefin, dont on chauffe le grand poêle à cet effet (AEF, Compte N° 33, pp. 91 et 92); c'est là qu'allait se réunir le Conseil, nous l'avons dit. Cet immeuble devait donc avoir une certaine ampleur, d'autant qu'au XVI^e siècle, Rudella l'atteste, il abritera l'auberge de la Couronne. D'où venaient les arbalètes en question? sans doute de la maison de justice qui, à Berne, servit également d'arsenal, au moins occasionnellement (P. HOFER, *op. cit.*, pp. 3 et 23); et pourquoi les déplaçait-on, sinon en vue de la démolition imminente?

⁴ AEF, Compte N° 39, p. 29.

«les peilo» dès le second semestre de la même année¹, au cours duquel nous savons que fut posé le fourneau du grand poêle. On nous objectera que les fenêtres n'ont été placées qu'à partir du deuxième semestre 1422, et au seul grand poêle d'abord. Les «fenêtres de verre, oui, mais il était possible de se garantir du froid par des fenêtres – ici provisoires – en papier huilé, qui étaient d'usage courant; on répare ou adapte («por meliorar»), avons-nous signalé, les fenêtres du petit poêle au cours du second semestre de 1421, au moment précis où l'on construit le fourneau de la dite salle. On nous objectera encore que «la justice» désignait l'immeuble qui en tenait lieu pendant les travaux. A quoi nous répondrons qu'il semble bien qu'on l'aurait en ce cas appelé par son véritable nom – la maison de Pierre Cudrefin, par exemple –, et surtout que les coïncidences et correspondances que nous nous appliquons à relever sont tout de même assez frappantes. C'est ainsi que la remise des comptes du trésorier, l'installation des Soixante et des Deux Cents, se font de nouveau «in la justise» dès la fin juin 1422²...

Nous nous garderons d'ailleurs de rien déduire de décisif de cette dernière série de constatations. Les textes évoqués nous paraissaient cependant suggérer des remarques non dépourvues d'intérêt.

A la lumière de ce qui a été dit, il devient possible de mieux évaluer la portée réelle de l'indication fournie par les comptes de 1431. On pose un carrelage dans une salle de la justice, et l'on place des couvercles sur les deux bancs en forme de coffres qui s'y trouvaient. Cet aménagement venant plus de quatre ans après ceux exécutés dans la suite immédiate de la bâtisse, de 1423 à 1426, cela donne à penser: ou bien, s'il s'agissait de la salle même de la justice, qu'on ne l'avait pas prévu au début et qu'il s'est trouvé exigé par l'usage ou les circonstances; ou bien, s'il s'agissait plutôt de la salle du rez-de-chaussée, qu'on en avait différé l'exécution en la jugeant moins pressante. De toute façon, nous estimons qu'il n'est vraiment pas possible de ranger ce travail dans les étapes de la construction.

¹ AEF, Compte N° 40, p. 48; Compte N° 42, 2^e semestre 1423, p. 27, «por eschoudar les dos peilo de la justise».

² AEF, Compte N° 40, 2^e semestre 1422, pp. 35 et 38.

On en jugera par la pratique des archéologues et historiens d'art. Sans recourir à l'exemple des cathédrales indéfiniment reprises et rarement terminées, pour lesquelles on se résout tout de même à préciser de manière assez nette les campagnes de construction, voire les dates de la construction, nous voudrions citer le récent historique des deux hôtels de ville de Lausanne, dû à la plume de M. Marcel Grandjean¹. Concernant celui dit du pont, l'auteur relève que la construction dura de 1558 à 1560, tout en ajoutant que l'aménagement n'était pas tout à fait achevé et qu'en 1563 on y établissait encore des galeries de bois. Quant à celui de la Palud, il en fixe la reconstruction aux années 1672-1675, relevant que le 29 juin 1675 le Conseil s'y réunit pour la première fois, et ajoutant de nouveau que «les travaux, surtout ceux d'embellissement, étaient loin de s'achever»: on peignit les lambris en 1676, on posa deux poêles en 1677, etc.

En conclusion, nous estimons qu'entre les deux opinions extrêmes – et d'ailleurs défendables en soi – touchant la durée de la reconstruction de l'ancien hôtel de ville de Fribourg, celle du chroniqueur Rudella qui la restreint aux années 1419-1421 ou 1422, et celle de M. Peter Rück qui la situe entre 1418 et 1431, il convient de s'en tenir à une opinion moyenne, celle de Pierre de Zurich, que nous avons adoptée: la maison de justice fut rebâtie de 1418 à 1426. Cette manière de voir s'appuie sur le fait que la rubrique des comptes spécialement consacrée à ladite reconstruction s'ouvre au second semestre de 1418 pour se fermer à la fin de 1426. D'autre part, au vu de tout ce que nous avons pu rappeler et évoquer au cours de la présente étude, c'est elle, très certainement, qui correspond le mieux à la réalité des faits, aux usages en matière de réalisations architecturales et à la pratique des historiens d'art.

2. *L'ancienne chancellerie de l'Etat*

Comme nous n'avions pas rencontré d'autres indications chez les historiens, ni dans le fichier général des Archives de l'Etat, nous

¹ MARCEL GRANDJEAN, *Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse*, vol. 51, *Le Canton de Vaud*, tome I, Bâle 1965, pp. 381 et 388.

dûmes nous borner à dire que la chancellerie primitive («secreterie», «cantzly») s'élevait sur l'emplacement de l'actuelle, ce qui était l'évidence même puisqu'on savait qu'elle avait été agrandie par l'adjonction d'immeubles contigus en 1483 et 1484, puis en 1602¹. Suivait une description de l'aspect extérieur tel qu'il se présentait en 1606 sur la grande vue de Martin Martini. Travaillant une période et un sujet beaucoup plus restreints, M. Peter Rück a très heureusement pu découvrir que c'est en 1477, donc six ans seulement avant le premier agrandissement cité, que l'Etat fit l'acquisition de deux maisons pour y établir sa chancellerie². Le vendeur n'était autre que Guillaume de Praroman, trésorier de 1474 à 1477, qui tenait les deux immeubles de sa femme Loyse Pavillard, qui les tenait elle-même de son premier époux Ulrich Stuncki, lequel avait aussi été trésorier, de 1468 à 1471.³

Il faut regretter qu'il n'ait pas été possible à M. Rück de préciser où la secrétairie se trouvait auparavant⁴. Chez le secrétaire de ville lui-même, sans doute, comme ce fut souvent le cas ; et sa maison était parfois promue au rang d'édifice public. Au couvent des Cordeliers certainement, à un certain moment, tout au moins à titre provisoire⁵. La qualité des deux derniers propriétaires cités, Ulrich Stuncki et Guillaume de Praroman, n'inclinerait-elle pas à penser

¹ M. STRUB, *op. cit.*, p. 307.

² P. RÜCK, *op. cit.*, p. 264. L'auteur écrit : « Die Darstellung von Strub (dans l'ouvrage cité, p. 307) erweckt den Anschein, die *Secretery* habe schon lange vor dem Umbau von 1483 an der Stelle der heutigen Staatskanzlei gestanden. Das ist aber nicht der Fall ; erst 1477 hat der Rat die Gebäulichkeiten erworben, die dann zur Kanzlei umgebaut wurden. » A vrai dire il s'agit là d'une impression toute personnelle, qui ne se justifie pas objectivement : nous n'avons en effet donné aucune date, puisque nous n'en connaissons point, et notre indication *La chancellerie primitive*, placée au début du premier alinéa, correspond et s'oppose simplement à celle de *l'actuelle chancellerie de l'Etat*, qui se trouve au commencement du second. Notre texte n'oriente l'esprit du lecteur ni vers un passé reculé, ni vers un passé récent.

³ P. RÜCK, *op. cit.*, p. 264.

⁴ P. RÜCK, *op. cit.*, p. 262.

⁵ P. BERNARD FLEURY, *Le couvent des Cordeliers de Fribourg au moyen âge*, Fribourg 1922, pp. 34-35 ; P. RÜCK, *op. cit.*, pp. 258-261.

qu'elle eût pu se trouver déjà dans les deux immeubles acquis en 1477: acquis dès lors pour cela aussi, et non seulement à cause de la proximité de l'hôtel de ville? Simple suggestion.

L'achat de 1477 provoqua des travaux que M. Rück qualifie tantôt de reconstruction¹ et tantôt de transformation². La lecture des documents prouve qu'il s'agit en réalité de quelques améliorations d'ordre à la fois esthétique et pratique: maître Thoman, peintre, décore le poêle – il s'agit du local – et peint sur la façade les armes de la Ville³; maître Ulrich Wagner, qui forgea la grille du chœur de Saint-Nicolas de 1464 à 1466, met des grilles aux fenêtres⁴; et l'on place dans une croisée l'un des neuf vitraux aux armes de Fribourg confectionnés en 1478 par le verrier bernois Urs Werder, à l'intention de la nouvelle ville impériale⁵.

Revenant à la question des Archives de l'Etat qui est à l'origine des considérations de M. Peter Rück, nous dirons pour terminer que l'auteur a su, par ses recherches, reculer jusqu'à 1433 la première mention d'un local ad hoc: c'était «la voulte nova», le local voûté auquel il a fait allusion au début de cette étude et dont nous pensons comme M. Rück qu'il a fort bien pu se trouver dans la maison de justice nouvellement érigée. Un mobilier y avait été aussitôt installé, armoire et coffre pour ranger les documents⁶. En 1478, des

¹ «Ein neuer Bau» (P. Rück, *op. cit.*, p. 263).

² «Die Umbauten» (*ibidem*, p. 264).

³ AEF, Compte N° 150, 2^e semestre 1477, f. 16v.

⁴ AEF, Compte N° 151, 1^{er} semestre 1478, f. 47.

⁵ AEF, Compte N° 151, 1^{er} semestre 1478, ff. XXI, XXIV et XXIII.

Un seul de ces vitraux a subsisté, qui se trouve présentement au Musée d'art et d'histoire. Bien qu'il ait été retrouvé vers 1900 dans les combles de l'actuelle chancellerie, on n'est pas du tout sûr que ce soit celui qui était destiné à la chancellerie de 1477, contrairement à ce que semble croire M. Rück (*op. cit.*, p. 264). D'abord parce qu'il s'est passé bien des choses entre 1477 et 1900, dont la reconstruction et les agrandissements successifs de la dite chancellerie aux XVIII^e et XIX^e siècles. Ensuite, parce que ses importantes dimensions donnent à penser qu'il devait être vu de loin, ainsi que le fait très justement remarquer M. BERNHARD ANDERES (*Die spätgotische Glasmalerei in Freiburg i.Ü.*, Fribourg 1963, p. 97), et qu'il a donc bien des chances de provenir de Saint-Nicolas.

⁶ P. Rück, *op. cit.*, pp. 261-262.

dépenses devaient être faites pour la confection de nouveaux éléments de rangement: cette fois-ci, sans aucun doute, dans la chancellerie fraîchement aménagée¹, où les Archives allaient demeurer jusqu'en 1918.

3. Un vitrail aux armes de Savoie

Exécuté vers 1454 pour Fribourg, à la suite de la soumission de la Ville au duc de Savoie, il vient d'être racheté à un collectionneur fribourgeois par la Fondation Gottfried Keller et le Musée d'art et d'histoire, et déposé audit Musée. Selon l'usage, le conservateur a été prié de présenter ce «monument» historique et artistique dans le *Bericht der Gottfried Keller Stiftung* pour les années 1966-1968 (sous presse). Notre étude consiste en une description minutieuse de l'œuvre, suivie d'une mise au point de l'état de la question sous l'aspect de l'histoire de l'art. Nous y renvoyons le lecteur.

¹ M. STRUB, *op. cit.*, p. 309, n. 2; P. RÜCK, *op. cit.*, pp. 263 et 265.